

**AVIS PUBLIC**

**PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2617**

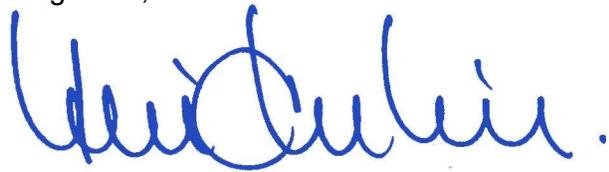
AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2617 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 2380 « Concernant la sécurité, la paix, l'ordre et les nuisances » afin de modifier l'heure de fermeture du site du quai Catherine-Legardeur »

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au [www.ville.sorel-tracy.qc.ca](http://www.ville.sorel-tracy.qc.ca).

FAIT À SOREL-TRACY, ce 21<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Le greffier,



René Chevalier